

# Bientôt une allocation-chômage longue durée en France

Les partenaires sociaux pourront discuter de la création d'une allocation chômage longue durée dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention Unedic voulue par Emmanuel Macron. Le ministre du travail a annoncé que cette indemnisation irait au-delà des deux ans actuels.

Une allocation chômage longue durée validée par les partenaires sociaux

Le gouvernement français prévoit la création d'une allocation chômage longue durée. La ministre du travail Muriel Pénicaud l'a annoncé à l'occasion du débat sur le projet de loi réformant l'apprentissage et la formation professionnelle, devant le Sénat. Selon elle, le gouvernement va déposer un amendement à son texte. L'idée développée par la ministre est de faire participer les partenaires sociaux afin qu'ils puissent se prononcer sur l'éventualité d'une allocation chômage de longue durée.

Mais pourquoi maintenant ? « Au moment même où l'emploi repart, où il y a beaucoup de perspectives et où on crée des emplois, il y a néanmoins un chômage de longue durée sur lequel les partenaires sociaux pourraient avoir envie de faire quelque chose ». Muriel Pénicaud a précisé que l'indemnisation du chômage de longue durée irait au-delà des deux ans prévus actuellement. Pour rappel, aujourd'hui, un chômeur de longue durée est indemnisé pendant deux ans avant de basculer dans l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS) pourrait disparaître

Ainsi, si le projet du gouvernement voit le jour, cette Allocation de solidarité spécifique (ASS) pourrait disparaître. Et la tâche est énorme : selon les derniers chiffres du ministère du Travail, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits depuis plus de deux ans à Pôle emploi, toutes catégories confondues, atteignait 1,4 million à fin mai.

Pour définir les contours de ce nouveau texte, Emmanuel Macron veut donc la participation des partenaires sociaux. Pour ce faire, il rencontre les principales organisations syndicales ce 17 juillet. Par cette renégociation des règles de l'assurance-chômage, fixées tous les trois ans, le gouvernement souhaite « mieux lutter contre la précarité et d'inciter les demandeurs d'emploi au retour à l'emploi », selon l'amendement déposé ce 11 juillet 2018..